

Questions orales

Le ministre ne croit-elle pas que cet office revêt d'autant plus d'importance que d'après le récent rapport de Travail Canada, le gouvernement fédéral ne respecte pas les lignes directrices recommandant la parité salariale entre hommes et femmes? Peut-elle prendre immédiatement des mesures pour réduire l'écart de plus de \$7,000 qui subsiste encore entre le salaire des fonctionnaires du sexe masculin et ceux du sexe féminin?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je me réjouis que le député ait soulevé la question car cela prouve que, contrairement à ce que croient beaucoup de gens, il est faux qu'on ne puisse pas se permettre de légiférer pour assurer la parité salariale, car ce serait la fin du monde. Cela prouve qu'il faut commencer par adopter une loi en ce sens et que les intéressées doivent veiller à son application. J'insiste pour que l'on applique ce genre de loi d'un bout à l'autre du pays et pour que les femmes directement visées veillent à ce que leur prochaine convention collective respecte la loi régissant la parité salariale. Je répète que cette loi couvre seulement 10 p. 100 de la population active dont 90 p. 100 relèvent des autorités provinciales. J'exhorte donc toutes les femmes du pays à faire adopter ce genre de loi dans leur province.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE DIRIGÉE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, SON EXCELLENCE RODRIGO LLOREDA CAICEDO

M. le Président: Puis-je signaler à la Chambre la présence dans notre tribune d'une délégation de la République de Colombie que dirige le ministre des Affaires étrangères, Son Excellence Rodrigo Lloreda Caicedo?

Des voix: Bravo!

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'ARTICLE AU SUJET D'UN CONCOURS DE VÉRIFICATEURS DONT LA RÉCOMPENSE ÉTAIT UN DÉJEUNER D'UNE VALEUR DE \$50

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, ma question est destinée au ministre du Revenu national. Depuis trois mois, il refuse d'admettre qu'une attitude de malveillance règne dans son ministère. L'exemple le plus révélateur et le plus frappant que je puisse en donner a été révélé dans le *Globe and Mail* de samedi dernier. Un cadre supérieur, le chef de la vérification, a lancé un concours. Les concurrents formaient 20 groupes de huit ou neuf vérificateurs chacun. La récompense était un déjeuner d'une valeur de \$50. Les conditions du concours comprenaient un recouvrement maximal de recettes fiscales, une pénalisation maximale de contribuables et la rapidité avec laquelle les dossiers étaient acheminés. Ce cadre mettait, en réalité, la tête des contribuables à prix. Ces faits tels que les rapportent le *Globe and Mail* sont-ils exacts? Cette note de service a-t-elle existé? Le concours devait se

renouveler tous les trimestres. Le déjeuner de \$50 est-il encore offert au service régional de Toronto?

• (1450)

Qui devait payer? Le chef de la vérification ou le ministère? Le ministre approuve-t-il ces concours tels que les décrit l'article du *Globe and Mail*?

M. le Président: Le député devrait en réalité se limiter à une question.

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député, dans sa première question, me demande si ce qui a été rapporté dans les journaux est conforme à la réalité. Cela n'est pas totalement conforme à la réalité. De plus, il me demande pendant combien de temps cette émulation qui devait exister entre certains vérificateurs a duré. Selon mes informations, cela a été mis de l'avant en août 1983, et ça s'est terminé en décembre 1983. Il demande également qui a payé pour ce petit concours d'émulation destiné à des vérificateurs? Des fonds publics n'ont pas été utilisés. C'est le directeur de ce groupe de vérificateurs qui, lui-même, déboursait de ses goussets afin de récompenser la qualité, voire l'excellence du travail effectué par le groupe de vérificateurs qu'il avait à surveiller.

[Traduction]

M. Speyer: Monsieur le Président, le ministre vient de corroborer en substance l'exactitude de cet article. Cette situation est la plus révoltante qui soit parce que la tête des contribuables est mise à prix. Cette attitude est la règle, et non l'exception, comme je voudrais en convaincre le ministre.

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE—ON DEMANDE À QUI LE SOUS-MINISTRE DOIT RENDRE COMPTE

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte sur la responsabilité ministérielle. J'ai appris que le prédécesseur du ministre, l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, avait eu un malentendu avec son sous-ministre. Il s'agissait de savoir à quel supérieur ce dernier devait rendre compte. Devait-il le faire au ministre, ou bien au premier ministre du Canada, par l'entremise du greffier du Conseil privé? Je sais qu'il existe un mémoire juridique qui a été rédigé par M. William Rowe par suite de ce malentendu. Le ministre peut-il nous dire si, sur le plan pratique, le sous-ministre est appelé à lui rendre compte directement, ou bien s'il doit le faire au cabinet du premier ministre? Pourrait-il déposer ce mémoire juridique sur les responsabilités du sous-ministre dans la conduite des affaires quotidiennes du ministère?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, premièrement, je crois que le député connaît bien la pratique, à savoir que les opinions juridiques formulées à l'intention d'un ministre ne sont pas déposées à la Chambre. Avec son expérience, le député devrait savoir ces choses.